

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la demande de compatibilité des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2024 portant déclaration d'utilité publique de l'instauration de périmètres de protection autour du prélèvement d'eau destiné à la consommation humaine dans le lac de Beaumont-de-Lomagne avec l'activité ludique mise en place sur ledit lac depuis la période estivale de l'année 2021

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de quinze jours, est prescrite du 29 avril au 13 mai 2025 inclus, sur le territoire de la commune de Beaumont-de-Lomagne.

Des informations peuvent être demandées à Monsieur Christian LAGARDE, président du SMFEL, par courrier postal à l'adresse de la mairie de Sérignac, par téléphone : 06 17 90 36 19 ou par courriel : Christian.lagarde31@wanadoo.fr

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

-sur support papier à la mairie de Beaumont-de-Lomagne

-sur internet, en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Beaumont-de-Lomagne, le jeudi et le vendredi, de 09h00 à 12h30 puis de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Beaumont-de-Lomagne: le lundi de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Beaumont-de-Lomagne, 13 place Gambetta – 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE, siège de l'enquête.

-soit à partir du site Internet, en cliquant sur le lien visé ci-dessus en utilisant le bouton "**Déposer une observation**"

-soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le commissaire enquêteur, M. Philippe BON, tiendra les permanences suivantes, à la mairie de Beaumont-de-Lomagne : le mardi 29 avril 2025, de 09h00 à 12h00 et le mardi 13 mai 2025, de 14h00 à 17h00.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Beaumont-de-Lomagne.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Beaumont-de-Lomagne et sur le site Internet des services de l'État : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, dans le cadre de l'autorisation environnementale, sur la demande de mise en compatibilité des prescriptions de l'arrêté préfectoral n°AP82-DD-ARS-204-04-002 du 9 octobre 2024.